



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 MAI 2008

Le Conseil Municipal a été convoqué le 19 mai 2008.

Avant de débiter la séance, le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Estvidéo : rapport d'activité 2007
- Vente d'une parcelle communale

Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2008

Point 2 : Lotissement « Unterrieth » : vente d'une parcelle

Point 3 : Budget – Formation des élus

Point 4 : Personnel

- a) Prise en charge des prestations d'action sociale
- b) Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires

Point 5 : Extension de la gravière de Gerstheim : déviation des lignes 63 kV et 225 kV
Gerstheim - Rhinau

Point 6 : Subventions

Point 7 : Estvidéo : rapport d'activité 2007

Point 8 : Vente d'une parcelle communale

Point 9 : Rapports des commissions et des structures intercommunales

Point 10 : Divers

La séance est ouverte à 20 heures en présence de tous les conseillers municipaux en fonction.

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2008

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2008 a été communiqué à tous les conseillers. Aucune observation n'étant présentée, il est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents.

Point 2 : Lotissement « Unterrieth » : vente d'une parcelle

Dans la perspective de la vente des lots en vue de la construction d'un immeuble à usage d'habitation,

Le Conseil Municipal,

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE,

- VU** l'autorisation de lotir du 1^{er} décembre 2006,
- VU** l'arrêté du 3 mai 2007 autorisant la vente par anticipation des lots,
- VU** la délibération du Conseil Municipal du 24 janvier 2005 décidant de soumettre les cessions de terrains à bâtir à des personnes physiques à la taxe sur la valeur ajoutée en vertu de l'option offerte par l'article 257-7-1 du CGI,
- VU** l'avis du Domaine en date du 28 mars 2008,
- VU** le procès-verbal d'arpentage établi par le cabinet de géomètre LEGORGEU à Strasbourg,
- VU** la délibération du 2 octobre 2006 fixant le prix de l'are pour le lotissement « Unterrieth » - 6^{ème} tranche,

DECIDE à l'unanimité

- D'attribuer les lots comme suit :

Références cadastrales	Acquéreurs	Adresses	Surfaces en ares
Section B n° 1208/542	Mme et M. BRONNER Laurent	2a rue des Pervenches 67150 GERSTHEIM	6.41

- D'inscrire au sein des actes de vente à intervenir l'ensemble des clauses énoncées dans le cahier des charges notamment en matière d'obligation de construire et d'achever sa maison,

- De consentir à l'inscription au livre foncier d'un droit à la résolution au profit de la Commune en cas de non-respect des délais prévus ainsi que d'une mention de cession de rang au profit de tous établissements bancaires finançant l'achat du terrain et la construction. Le droit à la résolution pourra être radié au livre foncier sur simple requête appuyée du certificat de conformité ou d'une attestation délivrée par le Maire justifiant l'exécution de l'engagement de construire,
- De charger Maître Barbaras, notaire à Benfeld, de l'établissement des actes notariés,
- D'autoriser le Maire à signer les actes de vente.

Point 3 : Budget – Formation des élus

Laurence MULLER-BRONN, 1ère Adjointe, expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L 2123-12 qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe financière d'un montant égal à 20 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus, soit environ 9 500 €.

Les organismes de formation doivent être agréés. Elle rappelle que chaque élu peut bénéficier de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Laurence MULLER-BRONN,

- Adopte le principe d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 20 % du montant des indemnités des élus (environ 9 500.00 €),

- La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :
 - agrément des organismes de formation,
 - dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune,
 - liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses,
 - répartition et utilisation des crédits sur une base égalitaire entre les élus.

Adopté à l'unanimité.

Point 4 : Personnel

a) Prise en charge des prestations d'action sociale

Le Maire rappelle que depuis le 21 février 2007 les collectivités territoriales sont dans l'obligation d'offrir à leurs personnels des prestations d'action sociale. Elles en déterminent librement le périmètre et le mode de gestion, ainsi que le montant des dépenses afférentes.

Marc-Daniel ROTH, précise que la Commune de Gerstheim, jusqu'à présent, prend en charge 20 % de la cotisation versée à la Mutuelle de l'Est, ce qui représente environ 3 400 € par année ainsi que les cotisations pour la garantie obsèques et pour l'adhésion de l'ensemble des agents en activité au C.N.A.S. (Comité National d'Action Sociale) auprès du Groupement d'Action Sociale pour un montant global de 3 500 €.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

- Décide de maintenir la prise en charge de 20 % de la cotisation à la Mutuelle de l'Est pour un montant total de 3 400 €,
- Décide de maintenir la prise en charge de la cotisation pour la garantie obsèques et de la cotisation pour l'adhésion de l'ensemble des agents en activité au C.N.A.S. auprès du Groupement d'Action Sociale pour un montant total de 3 500 €.

Adopté par 23 voix pour

b) Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires

Marc-Daniel ROTH, Maire, expose que suite à une nouvelle réglementation (décret 2007-1630), tous les agents de catégorie B (grade de rédacteur notamment) peuvent percevoir des I.H.T.S. dans la limite de 25 heures par mois. Auparavant, seuls les agents de catégorie C (adjoints techniques, administratifs, ATSEM...) pouvaient en bénéficier.

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité,

De modifier la délibération en date du 6 février 2006 comme suit :

Bénéficiaires

Les fonctionnaires titulaires et stagiaires de catégorie C et ceux de catégorie B relevant des cadres d'emplois suivants peuvent percevoir des I.H.T.S. dans les conditions fixées par la délibération du 6 février 2006 : point 2 : Personnel / b) régime indemnitaire / 1) I.H.T.S.

- Filière technique : agent de maîtrise, adjoint technique,
- Filière administrative : Rédacteur, adjoint administratif,
- Filière médico-sociale : agent spécialisé des écoles maternelles.

Les agents non titulaires de droit public, exerçant des fonctions de même niveau et nature que les fonctionnaires, relevant des cadres d'emplois suivants, sont également éligibles aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires :

- Filière technique : agent de maîtrise, adjoint technique,
- Filière administrative : rédacteur, adjoint administratif,
- Filière médico-sociale : Agent spécialisé des écoles maternelles.

Point 5 : Extension de la gravière de Gerstheim : déviation des lignes 63 kV et 225 kV Gerstheim - Rhinau

La gravière de Gerstheim, exploitée depuis 1975, nécessite une extension pour la poursuite de son activité.

Dans le cadre de cette extension, l'entreprise Lafarge – Est Granulats a demandé le déplacement des lignes électriques aériennes Gerstheim-Rhinau à 63 000 volts et à 225 000 volts. En effet, ces lignes surplombent les futures zones d'activités et en empêchent l'exploitation.

Le dossier de demande d'approbation du projet a été soumis à la Commune. En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, l'avis est outrepassé et l'instruction poursuivie.

Après diverses interventions des conseillers municipaux, notamment quant à la possibilité d'aménager la gravière durant l'exploitation ainsi que la reconversion envisagée après l'arrêt de l'exploitation,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la déviation des lignes 63 et 225 kV Gerstheim-Rhinau dans le cadre du projet d'extension de la gravière.

Adopté à l'unanimité.

Point 6 : Subventions

A) Paroisse protestante

Le Maire rappelle que les jeunes des Paroisses de Gerstheim, Obenheim et Daubensand projettent un séjour au Vietnam au mois de juillet 2008. Le but de ce voyage est de soutenir l'action de l'association « Terre des Hommes ». Le Maire donne lecture du courrier de M. le Pasteur Olivier Richard-Molard. Une subvention globale de 800 € est sollicitée, à titre exceptionnel, pour le financement de ce séjour et non plus une aide par participant (*par délibération du 15.05.2006, le conseil municipal avait décidé d'attribuer une subvention de 15 € par enfant de Gerstheim pour 1 seul voyage par année*). Le coût global du voyage est de 1 400 € environ pour 20 jours.

Laurence MULLER-BRONN et Sébastien SCHUEBER rappellent que des manifestations ont été organisées dans le but de financer ce voyage (feu de la St Jean, théâtre...).

Laurence MULLER-BRONN souligne également qu'il a été bien préparé et étudié par l'ensemble des participants.

Le Conseil Municipal

Décide à l'unanimité

D'accorder une subvention exceptionnelle de 300 € à la Paroisse Protestante pour le financement de ce voyage au Vietnam.

B) Collège de Gerstheim – arts du cirque

Des élèves du Collège de Gerstheim ont consacré, dans le cadre des IDD (Itinéraires De Découverte), deux heures par semaine aux arts du cirque sous la conduite de leurs professeurs d'EPS.

Afin de présenter le fruit de leur travail, 5 spectacles sont prévus (pour l'école primaire, le collège, les familles et amis, la crèche et la maison de retraite...)

La coopérative du collège participe au financement de ce projet mais ne permet pas de couvrir l'ensemble des dépenses. Une aide de la Commune est sollicitée.

Le Maire expose que la Commune prendra en charge l'achat de plastique noir pour obscurcir le gymnase (soit 90 €) et propose d'octroyer une subvention de 210 €, soit un total de 300 €.

Le Conseil Municipal

Décide à l'unanimité

D'octroyer une subvention de 210 € au Collège de Gerstheim pour l'organisation des « Arts du cirque ».

C) Amicale des Anciens de la 1^{ère} Armée Française – Anciens combattants

L'Amicale des Anciens de la 1^{ère} Armée Française a sollicité une subvention de soutien.

Le Conseil Municipal

Décide à l'unanimité

D'attribuer une subvention de 100 € à l'amicale des Anciens de la 1^{ère} Armée Française.

Point 7 : Estvidéo : rapport d'activité 2007

Le rapport d'activité 2007 d'Estvidéo a été communiqué à tous les conseillers municipaux pour information.

Point 8 : Vente d'une parcelle communale

La maison d'habitation située au n° 81 rue de la Brig. Als. Lorr. est construite en limite de propriété. Le terrain contigu appartient à la Commune. Le propriétaire après avoir constaté que la maison est fissurée et s'affaisse vers la rivière avait sollicité la permission d'utiliser le terrain communal pour soutenir sa maison. Lors d'une précédente délibération, le Conseil Municipal avait fixé le prix de l'are à 14 352 € (prix du lotissement Unterrieth – 6^{ème} tranche). Le propriétaire n'a pas donné suite à la proposition de la Commune.

Cependant, il a été constaté que ce terrain est utilisé comme jardin d'agrément.

Le Maire propose de fixer le prix de l'are à 800 € car ce terrain est inconstructible compte tenu de la servitude de passage grevant le terrain pour le nettoyage du cours d'eau.

Il précise également que M. et Mme MULLER, 4a rue d'Erstein, bénéficieront de la même proposition, car l'arrière de leur terrain est attenant à la parcelle communale.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis du Domaine en date du 05.11.2007,

Décide à l'unanimité

- De charger le Cabinet JC LEGORGEU, à Strasbourg, de l'établissement du Procès-verbal d'arpentage,
- De vendre une partie de la parcelle section B n° 736 à M. et Mme LAGUNA, 81 rue de la Brig. Als. Lorr. à GERSTHEIM,
- De vendre une partie de la parcelle section B n° 736 à M. et Mme Yves MULLER, 4 a rue d'Erstein à GERSTHEIM,
- De fixer le prix de l'are à 800 € TTC,
- De charger Maître Barbaras, Notaire à Benfeld, de l'établissement des actes notariés.

Point 9 : Rapports des commissions et des structures intercommunales

1) Commission jeunes, sport, vie association et cadre de vie

Compte rendu ci-joint.

La restructuration fonctionnelle et l'extension du gymnase nécessitent la constitution d'une commission spéciale chargée du suivi du projet :

Président : Philippe TARDOT

Membres : Gilbert GEORGES, Sébastien SCHUEBER, Thierry WENDLING, Roger HOLZER, Mohamed EL ARBAOUI, Hubert ARBOGAST, Laurence MULLER-BRONN, Philippe SCHAEFFER.

City stade : l'accès pour personnes handicapées sera mentionné dans le Gerstheim Info.

2) Comité des Fêtes

Compte rendu ci-joint.

Hubert ARBOGAST informe l'assemblée qu'il a démissionné du Comité des Fêtes et remis tous les comptes au Président, Monsieur Jean-Claude WERTH.

3) Commission affaires sociales

Anne-Marie KLIPFEL informe l'assemblée qu'après une première réunion de la commission « affaires sociales », des rencontres ont été programmées avec le Centre d'Etudes Européennes du diabète et le Club Age d'Or Amitié.

D'autre part, la commission va étudier la possibilité de regrouper toutes les adresses utiles sous forme d'un mémo.

4) Commission Info

Distribution du Gerstheim info : **07.06.2008.**

Les bulletins seront à retirer à la Mairie entre 8 h et 12 h le samedi 7 juin 2008.

Ils seront livrés le 05.06 au soir ou 06.06 au matin. Quelques personnes disponibles sont sollicitées pour le comptage des bulletins et la mise en caisse.

5) Commission gravière

Philippe TARDOT présente la maquette qui sera mise en place par Lafarge au niveau de l'observatoire à oiseaux. Il résume les négociations en cours pour les aménagements périphériques (digue, piste cyclable...).

6) Communauté de Communes du Rhin

Commission population – seniors

Anne-Marie KLIPFEL, 3^{ème} Adjointe, informe qu'une définition des priorités au niveau des services a été établie. Une information plus détaillée sera diffusée ultérieurement.

Commission population – petite enfance

Mohamed EL ARBAOUI a participé à la première réunion petite enfance. Divers thèmes ont été abordés : présentation des projets en cours, révision des critères de sélection des crèches, ouverture de la crèche de Boofzheim...

Agent de développement économique

Laurence MULLER-BRONN informe l'assemblée que l'agent de développement économique recruté par la Communauté de Communes va loger dans l'appartement au-dessus du bureau de la poste à Gerstheim.

Point 10 : Divers

a) Lettre du Pays d'Erstein

Francis GRIGNON, Sénateur, Vice-Président du Conseil Général, établit un bulletin mensuel avec les décisions de la commission permanente du Conseil Général intitulé « Lettre du Pays d'Erstein » qui est communiqué aux maires du Canton. Les subventions suivantes ont été allouées :

⇒ Aide à la licence sportive et aux championnats d'Alsace	
Cercle St Denis	883.92 €

b) Vis-à-vis

La Fête « Vis-à-vis » a lieu le 31 mai 2008 à Friesenheim – Ortsteil Schuttern.

c) Cadeau de bienvenue

Laurence MULLER-BRONN explique que notre Commune ne dispose d'aucun cadeau à offrir lors d'invitations diverses.

Elle présente différents modèles de presse-papiers en verre. Elle précise que ceux fabriqués en Chine sont nettement moins onéreux que ceux fabriqués dans la région. Cependant, la Municipalité préfère la solution régionale (cristallerie Alsacienne).

Deux propositions ont été établies : l'une à 20 € HT / pièce l'autre à 10 € HT / pièce. La deuxième a été retenue par la Municipalité et l'ensemble du Conseil Municipal.

Dates des prochains conseils municipaux :

Lundi 23 juin 2008 à 20 h

Lundi 7 juillet 2008 à 20 h

Lundi 25 août 2008 à 20 h